

UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Chargé-e de communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), session 2023**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Chargé-e de communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), au titre de l'année 2023 :

Madame TAIBI Fadila, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université Lyon 2, Lyon.  
Monsieur CORNET Pascal, attaché principal d'administration de l'état, vice-président, Université Lyon 2, Lyon.

Monsieur THIEBAUT Marc, ingénieur d'études de classe normale, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires Grenoble, Grenoble.

Madame BONNET Marion, ingénieure d'études de classe normale, Université Lyon 2, Lyon.

Madame TURLAN Hélène, ingénieure d'études de classe normale, Université Lyon 2, Lyon.

Monsieur CAROZZO Florian, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université Lyon 2, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné

Fait à Lyon, le 20 septembre 2023

Pour la Présidente et par délégation,  
La Directrice Générale des Services adjointe  
en charge des ressources humaines  
et de l'action sociale

Marie-Reine MARANDEL